

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 11 MARS 2025**  
**COMPTE-RENDU PRESSE**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six mars 2025, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de la mairie sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire et en présence de Madame Maurane TREBILLAC, Conseillère DGFIP aux décideurs locaux.

Étaient présents : *Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCQ, Céline SAVARY, Isabelle THOUMINE, Bruno SALMON, Joëlle GUILLE, Jocelyne DE SOUSA, Agnès VALÈRE, Liliane FRÉRET, Martine AUDRAIN, Lionel LE BERRE, Ludovic LECONTE, Christophe CHAUVEL, Éric LALANDE, Jonathan WAGNER, Jeannine LECHEVALLIER, Jacky VENGEONS, Anne LE GRAND.*

Étaient excusées avec procuration : *Patrick GROSS procuration à Stéphanie MAUBÉ, Hervé DE VANSSAY procuration à Jacky VENGEONS.*

Étaient excusés absents : *Antoine LEGOUBEY, Anne-Marie SAINT, Arnaud DUTOT.*

*Eric LALANDE* est désigné secrétaire de séance.

**Adoption du procès-verbal du 11 février 2025**

Adopté à l'unanimité lors d'un vote à main levée.

Arrivée de Monsieur Jacky VENGEONS puis de Monsieur Jonathan WAGNER

**Approbation des comptes de Gestion 2024**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité par un vote à main levée, les Comptes de Gestion 2024 des budgets : Général, Loueur de locaux, Lotissements Habitations, Lotissement habitations « Jouan », Lotissement Habitations « Les Planquettes/Carbonnel » ainsi que le budget Assainissement, établis et présentés par la responsable du Service de Gestion Comptable de Coutances.

**Compte Administratif 2024 – Budget général de la commune de Lessay**

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2024 du budget Général de la commune de Lessay, qui fait apparaître les résultats ci-après :

Résultats de l'exercice :

**Section fonctionnement :**

Dépenses : .....	3 172 729.08 €
Recettes :.....	4 196 358.52 €
<b>Résultat de l'exercice</b> :.....	<b>1 023 629.44 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b> : .....	<b>1 875 825.07 €</b>
<b>Résultat 2024</b> :.....	<b>2 899 454.51 €</b>

**Section d'investissement :**

Dépenses :.....	1 331 900.48 €
Recettes : .....	1 768 897.22 €
<b>Résultat de l'exercice</b> :.....	<b>436 996.74 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b> : .....	<b>- 365 261.62 €</b>
<b>Solde RAR 2024</b> .....	<b>- 1 345 936.07 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b> .....	<b>- 1 274 200.93 €</b>

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1<sup>er</sup> adjoint, Président de séance, qui soumet au vote le Compte Administratif.

Madame Stéphanie MAUBÉ ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, le Compte Administratif 2024 du budget Général.

## **Compte Administratif 2024 – Loueur de locaux**

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2024 du budget Loueur de locaux, qui fait apparaître les résultats ci-après :

Résultats de l'exercice :

### **Section fonctionnement :**

Dépenses : .....	33 174.49 €
Recettes : .....	78 517.16 €
<b>Résultat de l'exercice :.....</b>	<b>45 342.67 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté : .....</b>	<b>125 565.06 €</b>
<b>Résultat 2024 :.....</b>	<b>170 907.73 €</b>

### **Section d'investissement :**

Dépenses : .....	6 225.15 €
Recettes : .....	6 631.39 €
<b>Résultat de l'exercice :.....</b>	<b>406.24 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté : .....</b>	<b>- 6 631.39 €</b>
<b>Résultat 2024 :.....</b>	<b>- 6 225.15 €</b>

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1<sup>er</sup> adjoint, Président de séance, qui soumet au vote le Compte Administratif.

Madame Stéphanie MAUBÉ ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, le Compte Administratif 2024 du budget Loueur de locaux.

## **Compte Administratif 2024 - Lotissements habitations**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 du budget Lotissements habitations, qui fait apparaître les résultats ci-après :

Résultats de l'exercice :

### **Section fonctionnement :**

Dépenses : .....	199 695.73 €
Recettes : .....	199 695.79 €
<b>Résultat de l'exercice :.....</b>	<b>0.06 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté : .....</b>	<b>283 164.48 €</b>
<b>Résultat 2024 :.....</b>	<b>283 164.54 €</b>

### **Section d'investissement :**

Dépenses : .....	121 584.71 €
Recettes :.....	78 111.02 €
<b>Résultat de l'exercice :.....</b>	<b>- 43 473.69 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté : .....</b>	<b>- 76 004.39 €</b>
<b>Résultat 2024 :.....</b>	<b>- 119 478.08 €</b>

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1<sup>er</sup> adjoint, Président de séance, qui soumet au vote le Compte Administratif.

Madame Stéphanie MAUBÉ ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, le Compte Administratif 2024 du budget Lotissement habitations.

## **Compte Administratif 2024 - Lotissement habitations « Jouan »**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 du Budget Lotissement habitations « Jouan », qui fait apparaître les résultats ci-après :

Résultats de l'exercice :

### **Section fonctionnement :**

Dépenses : .....	179 134.31 €
Recettes : .....	179 134.31 €
<b>Résultat de l'exercice : .....</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté : .....</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Résultat au 31.12.2024 : .....</b>	<b>0.00 €</b>

### **Section d'investissement :**

Dépenses : .....	81 425.68 €
Recettes : .....	97 708.63 €
<b>Résultat de l'exercice : .....</b>	<b>16 282.95 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté : .....</b>	<b>- 27 324.36 €</b>
<b>Résultat 2024 : .....</b>	<b>- 11 041.41 €</b>

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1<sup>er</sup> adjoint, Président de séance, qui soumet au vote le Compte Administratif.

Madame Stéphanie MAUBÉ ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, le Compte Administratif 2024 du budget Lotissement habitations « Jouan ».

## **Compte Administratif 2024 - Lotissement habitations « Les Planquettes / Carbonnel »**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 du Budget Lotissement habitations « Les Planquettes/Carbonnel », qui fait apparaître les résultats ci-après :

Résultats de l'exercice :

### **Section fonctionnement :**

Dépenses : .....	153 005.67 €
Recettes : .....	153 005.94 €
<b>Résultat de l'exercice : .....</b>	<b>0.27 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté : .....</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Résultat 2024 : .....</b>	<b>0.27 €</b>

### **Section d'investissement :**

Dépenses : .....	153 005.67 €
Recettes : .....	0.00 €
<b>Résultat de l'exercice : .....</b>	<b>- 153 005.67 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté : .....</b>	<b>- 21 322.38 €</b>
<b>Résultat 2024 : .....</b>	<b>- 174 328.05 €</b>

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1<sup>er</sup> adjoint, Président de séance, qui soumet au vote le Compte Administratif.

Madame Stéphanie MAUBÉ ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, le Compte Administratif 2024 du budget Lotissement habitations « Les Planquettes/Carbonnel ».

## **Compte Administratif 2024 – Assainissement**

Madame la Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2024 du service Assainissement, qui fait apparaître les résultats ci-après :

Résultats de l'exercice :

### **Section fonctionnement :**

Dépenses : .....	120 891.70 €
Recettes : .....	145 211.63 €
<b>Résultat de l'exercice :</b> .....	<b>24 319.93 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté :</b> .....	<b>427 347.27 €</b>
<b>Résultat au 31.12.2024 :</b> .....	<b>451 667.20 €</b>

### **Section d'investissement :**

Dépenses : .....	131 163.49 €
Recettes : .....	101 663.99 €
<b>Résultat de l'exercice :</b> .....	<b>- 29 499.50 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté :</b> .....	<b>52 008.23€</b>
<b>Résultat 2024 :</b> .....	<b>22 508.73 €</b>
<b>Solde RAR</b> .....	<b>- 42 052.93 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE 2024</b> .....	<b>- 19 544.20 €</b>

L'assemblée élit à l'unanimité, Monsieur Roland MARESCQ, 1<sup>er</sup> adjoint, Président de séance, qui soumet au vote le Compte Administratif du service Assainissement de Lessay et d'Angoville sur Ay.

Madame Stéphanie MAUBÉ ne participe pas à la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité par un vote à main levée, le Compte Administratif 2024 du service Assainissement.

## **Autorisation de signature du marché portant recrutement d'un BET pour les travaux sur la toiture de la pépinière d'entreprises**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la toiture de la pépinière d'entreprise a été endommagée lors de la tempête Ciaran du 2 novembre 2023 : l'auvent s'est envolé.

La commune, propriétaire de cette partie du bâtiment ne souhaite pas reconstruire l'auvent et après concertation avec les autres propriétaires du bâtiment, le Département de la Manche et la société Etiq Normandie, se pose la question compte tenu de l'état de vétusté de certains éléments de la charpente actuelle, de la remplacer par un système constructif plus traditionnel du type charpente métallique double pente, recouverte d'une membrane ou d'un bac acier.

Une consultation est donc en cours pour une mission d'études, qui commencera par un état des lieux architectural et technique précis des ouvrages existants, et débouchera sur une estimation détaillée par corps d'état des travaux à réaliser sur la base :

- D'une adaptation de la charpente couverte sans la reconstruction de l'auvent endommagé par la tempête ;
- D'une déconstruction sur système constructif actuel, en le remplaçant par une charpente métallique double pente recouverte d'une membrane ou d'un bac acier en y intégrant un complexe d'isolation compatible avec la réglementation RE 2020.

Les équipes pluridisciplinaires devront remettre leur offre pour le 26 mars 2025 à 17h.

Afin de ne pas retarder la procédure, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la proposition retenue par la Commission d'appel d'offre et toutes les pièces relatives à la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

### **Locations de salle : modification du montant de la caution**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que le montant de 800 € exigé actuellement au titre de la caution pour les locations de salle communale est insuffisant et propose de le porter à 1 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider l'augmentation du montant de la caution pour les locations des différentes salles communales à 1000.00 € ;
- Autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

### **Feu d'artifice pour la Foire à Tout 2025**

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que l'association « Lessay Animation » organise sa traditionnelle « Foire à Tout » le samedi 12 juillet 2025 dans le bourg.

Cette manifestation est clôturée par un feu d'artifice, financé jusqu'à présent par la Commune de Lessay. Considérant le travail d'animation réalisé par l'association et ses moyens, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de prendre à sa charge à nouveau pour l'édition 2025 les coûts suivants :

- Le feu d'artifice	6 550.80 € TTC
- L'assurance annulation	190.80 € TTC
soit un cout total de	<b>6 741.60 € TTC</b>

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider le devis établi par LOCATECH d'un montant global de 6 741.60 € TTC pour le feu d'artifice qui sera tiré sur le plan d'eau le samedi 12 juillet 2025 depuis les prés Vendon en sortie de bourg direction Créances ;
- S'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- Autoriser Madame la Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

### **Convention tripartite pour le karting**

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de signer une convention tripartite entre la Commune de LESSAY, propriétaire de la piste de karting, le gestionnaire de cette piste de karting, et l'Association Sportive Centre Manche Karting qui organisera un événement sportif sur la piste de karting en 2025. Cette convention aura pour objectif de définir les rôles de chacun dans l'utilisation de la piste de karting.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Valider la convention présentée pour l'organisation d'un évènement sportif en 2025 ;
- Autoriser Madame la Maire à signer cette convention et toutes les pièces relatives à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité lors d'un vote à main levée.

### **Travaux salle Saint Cloud : validation d'avenants aux marchés pour les lots 3 et 4**

Madame la Maire présente au Conseil Municipal les avenants suivants :

- **Lot 3 -maçonnerie démolitions attribué à l'entreprise FAUTRAT BTP : avenant n° 2**

Montant initial marché	Montant de l'avenant N° 1	Montant de l'avenant N° 2	Nouveau montant du marché	Pourcentage du marché initial
16 981.16 € H.T.	8 740.06 € H.T.	2 565.53 € H.T.	28 286.75 € H.T.	+ <b>66.58 %</b>

- **Lot 4 – Charpente – doublage – faux plafonds attribué à l'entreprise LEPETIT Daniel :** avenants n° 1 et n° 2 correspondant à des travaux supplémentaire d'habillage des portiques par des panneaux FUNDERMAX

Montant initial marché	Montant de l'avenant N° 1	Montant de l'avenant n°2	Nouveau montant du marché	Pourcentage du marché initial
138 555.38 € H.T.	+ 4536.68 € H.T.	+ 2 686.86 € H.T.	145 778.92 € H.T.	+ <b>5.21 %</b>

Le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser Madame la Maire à signer les deux avenants tels que présentés et toutes les pièces afférentes à la réalisation des travaux concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.